



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 17 mars 2022 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

Membres présents : Pascal FOUQUET, Albert BROSSARD, Sophie GRZELAK, *adjoints*, Aurélie GUILHEM, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Philippe MOURAUX, Sophie RIGHETTI, Rémi SCHAEEDGEN, Virginie TOTH, Jean-Paul WEBER, Pierre WAGNER, *conseillers municipaux*

Membres absents excusés : Sylvie BECQUER, Anthony SARTORI, *Adjoints*, Michel D'AMORE, Claire DANDA, Joëlle FRIEDRICH, Sandrine HELES, *conseillers municipaux*

Procuration : /

Convocation du 11/03/2022 – Affichée le 11/03/2022

Assistait à la réunion avec voix non délibérative : Laurent SACCHET

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.
Il constate l'approbation du précédent compte rendu.

1. COMPTES DE GESTION 2021 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire présente le Compte de Gestion du budget général et du budget « Lotissement Les Arbrisseaux II », dressé par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion et décide l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Conseil Municipal vote les comptes administratifs (Budget Général et Budget Lotissement Les Arbrisseaux II) présentés par le 1^{er} adjoint, le Maire ne prenant pas part au vote.

Les balances générales laissent apparaître :

a) Budget général :	Excédent de	1 076 089,16 €
b) Budget Lot. « Les Arbrisseaux II » :	Déficit d'investissement	615 831,79 €
	Excédent de fonctionnement	1 778 817,14 €

3. BUDGET PRIMITIF 2022

Sur proposition de l'Adjoint chargé des Finances, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :

- Section de Fonctionnement :

Dépense & Recettes équilibrées à la somme de' 2 062 189,16 €

- Section d'Investissement :

Dépense & Recettes équilibrées à la somme de' 4 759 454,00 €

Les opérations ci-après sont inscrites au budget :

- Gros entretien dans les bâtiments communaux,
- Construction 8 garages logements ancienne école maternelle Bure
- Travaux d'agrandissement de la Mairie
- Réfection sol, bardage et toiture complexe sportif
- Pose de 7 x 2 coussins berlinois dans la commune
- Jardin Pédagogique rue de la Forêt à Bure
- Terrain de jeux lotissement les Arbrisseaux à Bure
- Aménagement aire de retournement à Ludelage (rue A. Maginot)
- Aménagement au cimetière communal d'un emplacement colombarium et d'un jardin du souvenir

- Signalisation horizontale après pose enrobé par le Département sur RD 59 (entrée de Bure à sortie Ludelage vers Boulange)
- Mise en place de la vidéo surveillance (1^{ère} tranche)

3.1 - BUDGET ANNEXE 2022 – LOTISSEMENT « LES ARBRISSEAUX » :

Sur proposition de l'Adjoint chargé des Finances, le Conseil Municipal arrête les décisions suivantes relatives au budget annexe « Lotissement Les Arbrisseaux » :

- Section de Fonctionnement :	
Dépenses & Recettes équilibrées à la somme de :	11 274 551,08 €
- Section d'Investissement :	
Dépenses & Recettes équilibrées à la somme de :	10 031 565,73 €

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de hausse sur les taxes locales ci-dessous. Les taux suivants sont ainsi appliqués :

- Taxe Foncier Bâti 25,21 %
- Taxe Foncier non Bâti 43,22 %

5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

a) Centre Communal d'Action Sociale : 10 000 €.

b) Associations Locales (Fonctionnement) :

- 8 000 € à l'Entente BURE BOULANGE Football
- 6 800 € au Handball Club
- 1 500 € au Club de Karaté Arts Martiaux
- 1 100 € au Cercle Arts et Loisirs de TRESSANGE
- 1 000 € au Cercle des Anciens de BURE
- 700 € à l'Échiquier TRESSANGEAIS
- 600 € au Cyclotourisme
- 500 € à la Chorale Saint Charles
- 500 € au Club de Volley Ball
- 300 € au Moto Cross du Pays-Haut
- 300 € à l'Amicale des Anciens Combattants
- 300 € à l'Association SOS Animaux
- 300 € à l'Association « Les Belles du Pays Haut »

c) Associations Locales (Hors Fonctionnement) :

- 1 800 € à l'Entente BURE BOULANGE Football au titre du traçage et de l'entretien des stades
- 250 € à l'Entente BURE BOULANGE Football en remboursement de frais à la charge de la Commune

d) Autres Associations :

- 316 € à l'Association Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine (AMOMFERLOR) - Convention
- 300 € à l'Association « Verre J'espère »
- 300 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de BOULANGE
- 300 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'OTTANGE
- 200 € à VIE LIBRE - Convention
- 150 € à l'Association des Donneurs de Sang du Haut Plateau

e) Autres Subventions au titre des activités scolaires et périscolaires :

- 5 020 € à l'Association des Parents d'Elèves « Les Crayons Magiques » (20 € x 251 élèves)
- 2 040 € au Foyer Socio-Educatif du Collège d'AUMETZ (20 € x 102 élèves)

6. DENOMINATION D'UNE IMPASSE A TRESSANGE

Le Conseil Municipal décide de dénommer « Impasse des Sœurs de la Providence », la nouvelle rue desservant le lotissement « Les Béguinettes », qui va être construit sur l'emplacement de l'ancienne école élémentaire de TRESSANGE.

Ce choix est destiné à rendre hommage aux 27 Sœurs de cette congrégation (enseignantes et auxiliaires) qui se sont succédées dans cette école de filles entre 1884, date de la construction du bâtiment et 1972, date du retrait des Sœurs congréganistes de la Commune de TRESSANGE.

7. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de ne pas réserver une suite favorable à la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune et sur laquelle avait été construit un garage par un particulier, rue Charles Péguy à BURE.

Cette vente obérerait la constructibilité future de l'ensemble de la parcelle concernée.

8. AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE SALLE DE CLASSE DANS LE GROUPE SCOLAIRE

Ayant pris acte de la décision académique d'attribuer un 7^{ème} poste élémentaire – 11^{ème} poste de l'école au groupe scolaire « Les Crayons Magiques » à la rentrée 2022/2023, le Conseil Municipal décide d'aménager une classe supplémentaire dans les locaux existants.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 34 120 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des territoire Ruraux).

9. DEMANDE D'ADHESION AU CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). La qualité d'adhérent de la Commune à Moselle Agence Technique (MATEC) lui assure la gratuité de l'adhésion.

10. SISCODIPE – SCHEMA DIRECTEUR POUR LE DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES)

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer avec le SISCODIPE (Syndicat de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières), la convention ayant pour objet de définir les droits et obligations des signataires dans le cadre du projet commun de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, sur le périmètre constitué par les Communes membres du SISCODIPE.

11. OUVERTURE A TOUTES PROPOSITIONS

- Résultats provisoires du recensement de la population 2022 : 2 462 habitants (+ 355 habitants par rapport à celui de 2016)
- Distribution des sacs de tri sélectif en mai (date à définir)
- Nettoyage de Printemps samedi 26 mars 2022

Séance levée à 20h30

Prochaine séance du Conseil Municipal : 19 mai 2022

TRESSANGE, le 22 mars 2022

Le Maire,



Denis SCHITZ

